

DROIT A LA VIE

TDD - BP 167 - 92805 PUTEAUX CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

France : glissement progressif vers le vide.....	2
L'UNICEF contre les enfants.....	3
Le SIDA en Afrique : le planning coupable.....	4
Le RU486 tue toujours.....	6
La stratégie des pro-avortement exposée.....	7
L'affaire argentine.....	8
Le génocide péruvien.....	9
L'avortement est un crime sans nom.....	10
Santé reproductive et abus législatif.....	13
Opération "Face à la Vérité".....	14
Pour qui sonne le glas.....	15
l'APVS // 30 ans ça suffit.....	16

"Parfois des gens de foi disent 'de toutes manières, Dieu prendra soin de toutes choses.' Mais ce que les Chrétiens doivent comprendre, c'est que c'est au travers de Son peuple que Dieu prend soin de tout."

Père Frank Pavone, directeur de Prêtres pro-vie

Ce qui se passe en France n'est guère encourageant. La classe politique s'implique de jour en jour toujours plus en faveur de la culture de mort, et la population semble suivre. Les défenseurs de la vie humaine sont très peu soutenus par les Églises et peinent à se faire entendre.

Les raisons de cette situation sont connues (l'apostasie de nombreux Chrétiens et la corruption généralisée de la société par la révolution sexuelle) ; les conséquences aussi (le chaos social, le retour de la misère et de la barbarie) ; et le remède est connu aussi : le retour au Christianisme, qui ne pourra être durable qu'avec la séparation de l'École et de l'État et un engagement sérieux des Chrétiens dans les affaires sociales et politiques ; il n'y a qu'avec une forte minorité chrétienne défendant son identité et revendiquant sans peur que le cours des choses pourra changer. Il est totalement illusoire d'espérer bénéficier des fruits du Christianisme tels que la prospérité, la paix, la liberté et la sécurité en continuant d'en rejeter la source ; ce rêve laïciste franco-français a vécu en s'attribuant les mérites de l'héritage de la Chrétienté. Il est mort aujourd'hui car les successeurs de ces rêveurs (qui étaient encore respectables) sont aujourd'hui les barbares soixante-huitards, en poste actuellement.

Les cinq prochaines années devraient ouvrir des opportunités de changement dans la mesure où le chaos social va atteindre de nouveaux sommets :

- ◆ l'écroulement des systèmes collectivistes de retraite et d'assurance maladie,
- ◆ l'échec patent de l'ingérence de l'État dans la vie sociale (échec de l'école publique, échec de l'état-providence, détournement des systèmes de santé, etc.),
- ◆ la généralisation de l'euthanasie et même sa légalisation,
- ◆ le pillage des familles par une taxation abusive (taxes sur la propriété, sur la consommation, sur le revenu, sur la mort ; autres prélèvements obligatoires hors de contrôle ; déficit et inflation).

En réaction, nous verrons alors l'émergence du communautarisme et nous devons lui donner du sens : la notion de communauté n'a de sens qu'au regard d'une foi commune ; ainsi la notion de communauté française n'a plus aucun sens. Au delà des frontières des nations les Chrétiens seront d'abord solidaires de leurs frères chrétiens, les Musulmans

des autres musulmans, les Juifs de leurs frères juifs ; les païens choisiront probablement une solidarité de castes basée sur des critères ethniques, idéologiques ou d'intérêts. Cela promet des conflits importants dans lesquels la survie des Chrétiens passera par un renforcement des familles qui devront apprendre à se défendre face à des institutions hostiles qu'elles avaient l'habitude de considérer comme bénéfiques.

Il va falloir aussi reconstruire une société dans laquelle l'État retournera au rôle modeste qui est le sien.



*"Face à la Vérité" : un prototype d'action à importer (v. page 14)
(photo www.missionariestopreborn.com)*

Il est nécessaire que la génération suivante des Chrétiens se prépare à prendre un rôle actif dans ces changements, faute de quoi nos adversaires continueront à prendre ce rôle, pour le plus grand malheur de tous.

Il est nécessaire de bien comprendre la situation présente et les tendances qui s'en dégagent. C'est pourquoi ce bulletin

aborde des sujets ignorés par les grands médias et insuffisamment connus de nos amis :

- ◆ Le gouvernement français actuel fait de très mauvais choix ; une influence sectaire peut y être discernée, mais aussi une immense bêtise,
- ◆ L'Afrique sub-saharienne est la principale victime du SIDA ; l'ONU y attribue la progression explosive du SIDA à une immoralité spécifique à ce continent, or une étude nouvelle et sérieuse met à mal cette caricature en démontrant qu'on a négligé la piste de la contamination par les centres médicaux et les agences de "planning",
- ◆ Les agences de l'ONU ont un rôle nuisible de plus en plus évident. Un nouveau rapport du CFAM explique comment l'UNICEF s'est dévoyé,
- ◆ Un certain nombre de nouvelles internationales d'importance sont systématiquement cachées mais elles révèlent beaucoup sur les stratégies et tactiques du futur. Nous avons notamment toute une section consacrée à l'Argentine où des victoires ont déjà été obtenues.

Bonne lecture, et surtout, engagez-vous de manière concrète (voir notre appel en pages 14 et 16 concernant les manifestations prévues en 2005) ; c'est seulement ainsi que des victoires sont possibles.

Thierry LEFÈVRE

Email : trdd@trdd.org
Sites : <http://www.trdd.org>,
<http://www.pilule.org>

1 Juillet 2004 - La Trêve de Dieu - BP 167 - 92805 PUTEAUX CEDEX

1

<http://www.pilule.net>,
<http://www.pilule.info>

En 1974, nous avons assisté à la grande trahison de Valéry Giscard d'Estaing : alors qu'il avait promis de s'opposer à l'avortement, il a été le promoteur de sa légalisation. Il a transformé la France en une "société libérale avancée", tellement avancée qu'elle sent.

Les gouvernements de gauche auxquels il a ainsi préparé le terrain n'ont fait qu'aggraver cette pente vers la mort, sans aucun souci de concertation. Les gouvernements de droite qui ont suivi n'ont jamais vraiment tenté de revenir sur ces catastrophes et se montrent de parfaits "conservateurs" des stupidités socialistes d'hier ; ils les considèrent aujourd'hui comme des acquis de la République (cf. la PACS, l'avortement, les 35 heures, la pilule abortive du lendemain, la loi Neiertz, etc.). Nos hommes de droite ont une prudence de jeune fille et sont allergiques à la moindre manifestation de leurs adversaires, comme s'ils avaient jamais constitué leur électorat ! Ils sont dans l'illusion du consensus¹. Illustration :

◆ En été 2001, les socialistes avaient voté une loi d'aggravation de l'avortement qui protège encore plus les tueurs, qui étend le délai d'avortement et qui prévoit l'assouplissement du trafic de produits abortifs.

Le 3 mai 2002, plutôt que de revenir sur cette politique eugéniste, le gouvernement Raffarin sort le premier décret d'application qui prévoit la distribution du pesticide anti-humains RU486 par les pharmaciens afin de faire avorter les femmes chez elles plutôt qu'à l'hôpital (sans prévoir d'ailleurs de clause de conscience pour les pharmaciens). La publication d'un arrêté qui permettra la mise en place de cet abatage est prévue début juillet 2004.

◆ Le projet de loi dit de "bioéthique" pondu par les Socialistes avait déjà fait un tour au Sénat début 2003 et à l'Assemblée Nationale fin 2003. Ce projet était soutenu par Mattéi, faussement présenté comme "catholique". Le 09/06/2004, le Sénat a fini par le voter, un bref passage en Commission Mixte Paritaire a précédé l'adoption définitive le 08/07/2004. Les discussions ont porté sur des points secondaires et n'ont

pas remis en cause l'aggravation de ce texte nazi : en plus de l'extermination des embryons humains au bout de 5 ans (déjà dans la précédente loi), elle prévoit désormais l'expérimentation destructive sur l'être humain ainsi que son dépeçage pour lui voler ses organes, sous prétexte de faire avancer les "progrès de la science". Le rêve cannibale de Mengele se réalise. A noter quand même la bonne réaction du cardinal Barbarin, président du comité épiscopal pour la santé².

◆ En janvier 2004 le ministre de la "santé" français, après avoir soutenu cette loi eugéniste, affiche sa sympathie pour la légalisation de l'euthanasie en rejetant le terme de "meurtre" pour décrire le récent homicide par sa mère d'un jeune homme handicapé. Ce même ministre reçoit une poignée de sor-



Poignée de main entre le ministre de la santé et le présumé euthanasiste du jeune Humbert.

cières eugénistes et le syndicat des avorteurs et leur fait des promesses de faciliter encore leurs activités criminelles. Il continue ainsi la politique minable du ministre de la "santé" socialiste précédent.

◆ Le ministre de la "justice" baisse sa culotte devant la même mafia et s'oppose à l'amendement Garraud qui prévoyait un minimum de justice pour indemniser les femmes avortées contre leur gré. Ce même ministre a déjà démontré sur le site Internet de son ministère sa position pro-euthanasie.

Ainsi, par petits pas successifs, ils tenteront de légaliser prochainement l'euthanasie et les "mariages" homosexuels. Tous ces hommes politiques font donc des choix suicidaires et profondément stupides. L'influences des sectes maçonniques en leur sein les y encourage

ge certainement.

Du côté de l'Église catholique, qui est la plus influente en France, on observe généralement la même pusillanimité. N'a-t-on pas entendu des évêques diffamer le film pourtant excellent de Mel Gibson, *La Passion du Christ* ? La mariée est trop belle pour eux et ils préfèrent lui cracher dessus ; pour plaire à qui ? On a bien-sûr entendu l'inénarrable Gaillot prendre fait et cause pour le "mariage" homosexuel, dans la droite ligne de ses amis bolcheviques. On a aussi entendu les évêques de France défendre le système communiste français de sécurité sociale, un des plus chers du monde, et qui rembourse l'avortement (depuis Mattéi).

Mais on entend très rarement une voix du clergé s'élever contre l'avortement de masse³ et la contraception abortive. Par contre la très médiatique Sœur Emmanuelle qui se dit contre l'avortement et la contraception, écrit dans son "testament" : *"Dans les bidonvilles, j'avais chargé un docteur de prescrire la pilule, afin que les femmes n'aient pas un bébé tous les dix mois."* et *"une seule fois, nous avons procédé à un avortement, parce que la jeune femme risquait la mort. Si on l'avait renvoyée chez elle, elle aurait été tuée pour expier sa faute..."*. Cette attitude,

qui pourrait s'intituler *"comment honorer Dieu des lèvres, tout n'en faisant qu'à sa tête, afin d'être honoré par les media politiquement corrects"*, est assez représentative du Français moyen vaguement catholique. Question subsidiaire : l'avorteur de Tours continue-t-il de distribuer l'eucharistie dans sa paroisse ?

Ce que par contre nous aimerions encourager, c'est une action forte

3. La déclaration la plus récente des évêques français sur l'avortement date du 11/10/2000

(<http://www.cef.fr/catho/actus/txtofic/2000/text20001011respectvie.php>).

Cependant la Commission des évêques de la communauté européenne vient de publier une déclaration intitulée *«Une opportunité pour concrétiser nos valeurs»* afin de guider le vote des Chrétiens lors des élections européennes ; le premier de la liste des 12 critères qui y figurent est «le respect de la vie».

1. cf. *"L'illusion du consensus"*, Alain-Gérard Slama, Figaro-Magazine 09/04/2004

2. http://www.cef.fr/catho/endit/bioethique/20031209_bioethique.php

de l'épiscopat comme celle d'un de leurs confrères américains, Mgr Michael J. Sheridan (Colorado Springs, USA), qui vient de déclarer :

«Tous les hommes politiques catholiques qui se positionnent en faveur de l'avortement, pour les recherches illicites sur les cellules souches [NDT : i.e. les recherches sur les cellules souches embryonnaires qui utilisent des êtres humains comme matériau de laboratoire] ou pour une quelconque forme d'euthanasie, se placent ipso facto en dehors de la pleine communion avec l'Église et ruinent leur salut. Tous les catholiques qui votent pour des candidats qui sont pour l'avortement, pour les re-

cherches illicites sur les cellules souches pour l'euthanasie, souffrent des mêmes conséquences fatales. C'est pour cette raison que ces Catholiques, qu'ils soient candidats ou électeurs, ne pourront pas recevoir la sainte communion tant qu'ils n'auront pas désavoué leurs positions et tant qu'ils ne seront pas réconciliés avec Dieu et l'Église dans le sacrement de la pénitence». L'évêque a noté aussi que parmi les nombreux critères à considérer pour choisir pour qui voter, le droit à la vie est «prédominant sur tous les autres»⁴.

4. Lifesite Daily News 14/05/2004. Texte lisible sur www.lifeneews.com/nat509b.html

Pratiquement, les Chrétiens français n'ont rien à attendre de bon des hommes politiques et du clergé, tant qu'ils ne se décideront pas à agir par eux-mêmes pour exercer une influence et des pressions sur lesdits politiques et évêques.

La grande passivité de nous-autres Français et la confiance abusive que nous avons dans les hiérarchies ont conduit notre pays à la situation lamentable dans laquelle il se trouve, et qui s'aggrave de jour en jour.

Qu'attendons-nous pour nous réveiller ?

L'UNICEF CONTRE LES ENFANTS

Un nouveau rapport précise le soutien de l'UNICEF à l'avortement et à une politique extrémiste

Une nouvelle étude importante a été publiée par le Groupe de Recherche sur les Organisations Internationales (IORG) installé à New-York ; elle documente de manière détaillée le changement graduel du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) depuis la défense des enfants menacés vers le rôle d'agence de promotion du féminisme extrémiste. Cette étude intitulée *"L'UNICEF, les femmes ou les enfants d'abord ?"* a été produite par le Groupe de Recherche sur les Organisations Internationales qui est une branche de l'Institut Catholique de la Famille et des Droits de l'homme (C-FAM).

Ce document établit que l'UNICEF a approuvé, et a même aidé à écrire, les nombreux documents qui réclament un accès plus facile à l'avortement et sa légalisation. Il a aussi été découvert que l'UNICEF a financé des programmes qui pouvaient inclure des services d'avortement. L'UNICEF a financé un programme du Population Council, le groupe qui détient la licence pour la pilule abortive RU-486 aux États-Unis. En 1997 l'ONU a diffusé un manuel pour les secouristes auprès des réfugiés qui encourage l'utilisation de la "contraception d'urgence" abortive ainsi que l'utilisation d'un dispositif portatif à appelé aspirateur manuel à vide [NDLR : voir

p.5], qui peut être utilisé pour exécuter des avortements dans les tentes de réfugiés.

L'UNICEF est également soutien financier d'une organisation non gouver-

formation à l'abstinence et à la fidélité, et l'a remplacée par des programmes d'éducation sexuelle assez crus couplés à la distribution de préservatifs. La politique officielle de l'UNICEF est maintenant de "favoriser et étendre l'accès aux services de santé sexuels et reproductifs, y-compris l'accès aux préservatifs." Lors d'une réunion de juin 2003, un fonctionnaire de haut niveau de l'UNICEF a même appelé l'UNICEF "à rendre les préservatifs disponibles et accessibles à tout le monde, partout et à tout moment. Car l'abstinence n'est pas une option réaliste pour la plupart des jeunes dans le monde aujourd'hui."

C-FAM a appelé à une campagne internationale des citoyens et des responsables politiques pour ramener l'UNICEF à sa mission principale, qui est la survie de l'enfant. "L'UNICEF a été trop importante pour se perdre dans cette idéologie extrémiste," a déclaré le vice-président de C-FAM Douglas A. Sylva, qui est aussi auteur du nouveau rapport. "L'UNICEF a une réputation à protéger et beaucoup d'employés qui veulent qu'elle retourne à sa mission originelle. Nous l'avons entendu d'un bon nombre d'entre eux."

Le rapport de 92 pages (en Anglais) est disponible sur <http://www.c-fam.org/pdfs/unicef.pdf>.

The screenshot shows the UNICEF website interface. At the top, there's a navigation bar with the UNICEF logo and the text 'Fertility and contraceptive use'. Below this is a 'Menu' section with links like 'Current Status', 'Progress to date', 'Country Data', etc. The main content area is titled 'THE CHALLENGE' and contains text about the ability to plan births and the impact of reproductive health care. There are also 'Indicators' listed, such as 'Contraceptive prevalence', 'Adolescent fertility rate', and 'Total fertility rate'.

L'emballage marketing de l'idéologie droit-de-l'homme de l'UNICEF cache mal ses objectifs malthusiens et eugénistes visant l'Afrique sub-saharienne.

nementale sud-africaine, loveLife (sic) qui promeut activement l'avortement parmi les jeunes. Le site Web de loveLife dirige son audience d'adolescents vers l'avorteur Marie Stoppes International tout en prétendant que personne, pas même les parents, ne peut empêcher un adolescent d'avorter. LoveLife encourage également l'expérimentation des pratiques sexuelles, y-compris de l'homosexualité.

Le rapport raconte comment l'UNICEF a abandonné son approche traditionnelle envers l'éducation sexuelle, la

L'épidémie actuelle

Depuis que l'on a découvert le SIDA, à la fin des années 1970, 25 millions de personnes en sont mortes, dont 3 millions en 2002. L'épidémie s'est répandue et il y a aujourd'hui sur terre 42 millions de personnes infectées, dont 5 millions en 2003.

C'est l'Afrique sub-saharienne qui est la principale victime ; elle représente 70% des adultes et 80% des enfants infectés. De prétendus experts racontent depuis une quinzaine d'années que la croissance de l'épidémie en Afrique est due à la transmission sexuelle, et principalement hétérosexuelle (à 90%). Cette légende consensuelle fut amplifiée par l'OMS qui s'en servit pour faire la promotion des préservatifs.

L'OMS, comme les autres organisations eugénistes, trouvait cette histoire pratique pour masquer ses véritables objectifs : lutter contre la "surpopulation" de ces peuples considérés comme de races inférieures. Il y avait déjà des légendes qui circulaient sur le vagabondage sexuel des Africains et sur leur absence de morale dans ce domaine ; ces légendes faisaient déjà l'envie des révolutionnaires occidentaux qui souhaitaient se débarrasser de leurs inhibitions.

La publication Gisselquist

Or il s'agit bien de légendes, car elles viennent d'être réfutées de manière très documentée par des équipes de scientifiques dans le très sérieux *"Journal international des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA"*¹. Il s'agit d'une équipe de 8 chercheurs américains, allemands et français qui, sous la direction de l'anthropologue David Gisselquist, ont réexaminé la recherche sur l'épidémiologie du VIH faite en Afrique depuis 1988. La publication se décline en trois études :

Tout d'abord, un premier papier² relève de nombreuses anomalies dans l'hypothèse de la transmission hétérosexuelle du SIDA en Afrique :

◆ On constate qu'il n'y a pas une ac-

tivité sexuelle plus importante en Afrique qu'en Amérique du Nord ou en Europe.

◆ Une discordance entre les taux d'infection sexuellement transmissibles et les taux de contamination au VIH. Par exemple "pendant les années 1990, le VIH s'est propagé rapidement au Zimbabwe, avec un taux de croissance annuel estimé de 12%. Dans le même temps, le fardeau général estimé des infections transmises sexuellement diminuait de 25%".

◆ Il y a peu de corrélation entre les comportements sexuels à risque et la trajectoire épidémique. "Par exemple, Yaoundé (au Cameroun, pays à prévalence faible et stable [du SIDA]) a le plus haut niveau de marqueurs de comportements à risques. Ndola (en Zambie, pays qui a vécu une augmentation rapide du VIH) a la plus petite proportion d'hommes et de femmes qui ont rapporté un partenaire sexuel hors mariage dans les 12 mois précédents. Les autres marqueurs de Ndola étaient similaires à ceux de Dakar (Sénégal) et de Cotonou (Bénin), autres zones possédant une prévalence faible et stable."

◆ "Une étude de l'efficacité de la transmission du VIH en Afrique, à partir de données provenant de couples séro-discordants, a produit des estimations remarquablement similaires à celles rapportées pour les couples du monde développé",

◆ "On a observé une plus forte prévalence du VIH chez des femmes vues dans un contexte prénatal, post-partum ou d'avortement provoqué que chez les autres femmes de leurs communautés." Il y a par ailleurs des rapports persistants de VIH chez des enfants ayant une mère séronégative,

◆ Habituellement les taux de maladies sexuellement transmissibles sont plus élevés chez les populations pauvres et peu éduquées. Or on observe l'inverse en Afrique : les taux de contamination au VIH sont les plus élevés parmi les citadins, ceux qui ont de bons revenus et qui ont fait des études, c'est-à-dire parmi ceux qui ont le meilleur accès aux soins médicaux.

La seconde étude³ reprend 22 études

faites depuis 1988 et en tire la conclusion que la contamination d'origine médicale est plus importante que la contamination d'origine sexuelle :

- les injections ont plus contaminé que les relations sexuelles,
- la plupart des personnes infectées l'ont été dans le cadre de relations monogames à long terme,
- le statut socio-économique favorise l'infection au VIH,
- la fréquentation des cliniques est en corrélation avec le VIH,
- les enfants ont été le plus souvent infectés par des voies médicales.

Des préjugés sur la sexualité africaine et le désir de conserver la confiance du public envers les systèmes de santé ont encouragé la dissimulation de cette catastrophe sanitaire :

- le sang contaminé utilisé en transfusion,
- la réutilisation de seringues non stérilisées pour les vaccinations et autres injections,
- l'utilisation d'instruments chirurgicaux incorrectement stérilisés.

La troisième étude⁴ calcule de manière empirique, c'est-à-dire par des déductions à partir des mesures effectuées dans les différentes études depuis 1988, les taux de transmission hétérosexuelle du SIDA. Elle aboutit à une fourchette de 25 à 35% et non aux 90% de la légende !

Le but des chercheurs en réalisant cette publication n'était pas de polémiquer mais de mieux connaître la réalité, en laissant de côté les considérations opportunistes et irrationnelles du politiquement correct, afin de mieux lutter contre l'épidémie.

En effet, ils ont compris qu'il a pu y avoir "une tendance à insister sur la transmission sexuelle qui servait d'argument pour la promotion des préservatifs, et qui coïncidait avec les programmes et les efforts préexistants pour réduire la rapide croissance démographique africaine".

1. International journal of STD & AIDS, Mars 2003, Gisselquist et al.

2. "Mounting anomalies in the epidemiology of HIV in Africa: cry the beloved paradigm", Brewer, Brody, Drucker, Gisselquist, Minkin, Potterat, Rothenberg, Vachon, pp.144-147. <http://www.rsm.ac.uk/new/pdfs/Std144intro.pdf>

3. "Let it be sexual: how health care transmission of AIDS in Africa was ignored", Brody, Gisselquist, Potterat, Vachon, pp.148-161. <http://www.cirp.org/library/disease/HIV/gisselquist1/gisselquist1.pdf>

4. "Heterosexual transmission of HIV in Africa: an empiric estimate", Gisselquist, Potterat, pp.162-173. <http://www.cirp.org/library/disease/HIV/gisselquist2/gisselquist2.pdf>



Voici le type d'établissement que les organisations eugénistes approvisionnent largement en bric à brac abortif, mais pas en soins de santé primaires.

Où l'on retrouve le lobby eugéniste

En réalité, ce qui est en cause dans cette affaire, c'est la collusion qui existe entre les actions humanitaires visant à améliorer la santé (qu'elle soient d'origine étatique, onusienne, privée, et quelquefois missionnaires) avec les campagnes eugénistes des "contrôleurs de population", qui visent à réduire les populations des pays pauvres, arguant d'une idéologie malthusienne totalement stupide et dépassée. Cette collusion donne ce qu'on appelle une approche "intégrée" des programmes anti-SIDA avec les programmes pour la "santé sexuelle et reproductive" (ce qui peut se traduire en Français par "pro-



Le MVA (aspirateur manuel à vide) de 60 cm³, semblable à une pompe à vélo améliorée pour avorteur de campagne. Cet outil en plastique avec ses canules, à usage unique en Europe et en Amérique, est réutilisé de multiple fois en Afrique, avec des moyens de stérilisation douteux. C'est un vecteur important de propagation du SIDA.

motion de l'avortement, de la stérilisation et de la contraception"). Ainsi les cliniques africaines se voient grassement pourvues de tout le bataillon aborto-contraceptif (stérilets, pilules, piqûres de Depo-Provera, aspirateurs manuels d'avortement, préservatifs, etc.) alors qu'elles manquent cruellement d'antibiotiques et des médicaments les plus nécessaires, sans parler du matériel médical, de l'hygiène et des transfusions sanguines ! Les seringues sont donc

utilisées des centaines de fois, elles sont nettoyées de manière insuffisante. Les aspirateurs manuels d'avortement en plastique aussi. Résultat : chez les jeunes, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes infectés par le SIDA, ce qui est totalement anormal.

L'abortif injectable Depo-Provera (ou Megastron), présenté de manière mensongère comme "contraceptif", se trouve en vente libre un peu n'importe où en Afrique subsaharienne. Normalement ce produit dangereux possède une notice qui avertit de ses dangers (anomalies foetales, thromboses, cécité partielle ou complète, etc.) : là-bas la notice se borne à dire que le produit est sûr, avec de des effets secondaires sévères rares (hémorragie)



et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. A cause de ses dangers, ce produit est interdit aux États-Unis, ce qui n'empêche pas l'USAID de le distribuer au Tiers-Monde.

Ce sont les seringues de cet abortif, distribuées sans aucun contrôle sanitaire ni aucune précaution, qu'on retrouve comme vecteur majeur de la contamination au HIV !

En outre, la politique de "safe sex" (préservatifs) promue par les eugénistes n'a pas d'effet dans la réduction des contaminations au VIH, contrairement aux politiques encourageant l'abstinence et la fidélité (voir les études menées en Ouganda).

Des milliards de préservatifs ont été exportés vers l'Afrique par l'USAID, le FNUAP et les autres ; on est passé de 40 000 victimes du SIDA en 1990 à 40 millions en 2000. Ces préservatifs, dans le meilleurs des cas, réduiraient théoriquement le risque de contamination au VIH de 85%, ce qui est très insuffisant lorsqu'on fait croire aux gens qu'ils sont protégés à 100%, les incitant ainsi naturellement à une promiscuité accrue ! Cela fait dire à nos amis du Population Research Institute que "même pavée de

préservatifs, la route de la promiscuité sexuelle mène à la mort".

On peut donc affirmer sans hésitation que les programmes de "planning familial" ont contribué à répandre encore plus le SIDA en Afrique subsaharienne. Et curieusement cela correspond à leurs objectifs eugénistes contre les "races" noires.

Une vérité gênante

La publication des études Gisselquist a provoqué un profond malaise dans les milieux de l'ONU et des ONG prétendument humanitaires, qui sont en réalité des "dépopulationnistes" à motivation eugéniste. L'heure est pour eux à l'ouverture de parapluie pour tenter de conserver une apparence de respectabilité. L'OMS a rapidement réuni quelques bureaucrates à Genève, présentés comme un "groupe d'experts", qui se sont empressés de pondre un communiqué de presse⁵ qui réaffirme leur foi aveugle dans la contamination sexuelle majoritaire en Afrique subsaharienne, sans étayer cette allégation par la moindre référence à une étude.

Plus récemment, une étude financée par l'USAID et deux autres organisations⁶, met en avant le rôle de l'abstinence et de la monogamie dans la prévention du SIDA, ce qui est nouveau et qui paraît très bien, mais en occultant complètement les contaminations d'origine médicale ! Il ne faut pas attendre de ceux qui ont commis les forfaits qu'ils avouent spontanément. Dans d'autres affaires, comme la contamination des vaccins avec du "vaccin anti-grossesse", ils vont jusqu'à nier les évidences prouvées.

Pour les empêcher de nuire, une seule méthode fonctionne, leur couper les vivres. ■

5 "Les rapports sexuels non protégés sont le principal mode de transmission du VIH en Afrique souligne un groupe d'experts", 14 mars 2003, <http://www.who.int/mediacentre/statements/2003/statement5/fr/>.

6 "Partner reduction is crucial for balanced ABC approach to HIV prevention", James D Shelton, Daniel T Halperin, Vinand Nantulya, Malcolm Potts, Helene D Gayle, King K Holmes, BMJ VOLUME 328, pp.891-893 10 APRIL 2004, étude financée par USAID ; Global Fund for AIDS, Tuberculosis and Malaria ; Bill and Melinda Gates Foundation (cf Microsoft) <http://bmj.bmjournals.com/cgi/reprint/328/7444/891.pdf>

Nadine Walkowiak n'a été en 1991 que la première victime française connue du RU486.



La Commission Internationale d'Enquête que nous avons suscitée en 1990 avait déjà averti que cette drogue est une grave erreur technique et qu'elle tuerait de nombreuses femmes. Les autorités sanitaires de l'époque, surtout préoccupées d'idéologie, ont méprisé l'avertissement, ainsi que leurs successeurs et la presse aux ordres.

La liste des victimes du RU486 s'allonge :

- ◆ 01/09/2001 : à Vancouver (Canada, B.C.) **une femme meurt** d'une gangrène partie de son utérus qui a intoxiqué ses organes vitaux et provoqué un arrêt du cœur. Elle avait pris 9 jours avant du RU486 + misoprostol (Cytotec) lors d'un test clinique. Cette campagne de tests cliniques orchestrée par le Population Council est interrompue.
- ◆ 12/09/2001 : dans le comté d'Hamilton (USA, TN) Brenda A. Vise, 38 ans, meurt d'une infection massive résultant d'une grossesse extra-utérine rompue, 5 jours après avoir pris du RU486 à la clinique d'avortement de Knoxville, qui n'avait pas détecté le caractère extra-utérin de la grossesse, malgré une échographie. Procès.
- ◆ 16/11/2002 : à Alexandrie (USA, VA) **une femme de 26 ans est morte** des suites d'une "procédure médicale" à la clinique d'avortements Landmark Women's Center, qui utilisait le RU486. La clinique fait de la rétention d'informations mais le RU486 est suspecté.
- ◆ 03/06/2003 : à Uddevalla, en Suède, Rebecca Tell Berg âgée

de 16 ans est morte après avoir pris du RU486 (Mifegyne) + Cytotec. On l'a retrouvée dans sa douche, vidée de son sang. La procédure avait parfaitement été respectée.

- ◆ 17/09/2003 : à Hayward (USA, CA), **Holly Patterson**, 18 ans, meurt après avoir visité le Planning et pris du RU486 : infection utérine. Pour une fois, la couverture médiatique est importante : les parents à l'insu desquels tout s'est passé ont exprimé leur peine et leur colère.
- ◆ En janvier 2004 on apprend par le ministre de la santé britannique que depuis 1991, il y a eu **2 femmes tuées** au RU486 en Grande Bretagne (2 rapports de "réactions fatales suspectes en association avec le Mifegyne"). Cette information, très probablement tronquée, n'a filtré que grâce à une question parlementaire officielle déclenchée par l'affaire Holly Patterson.
- ◆ 08/01/2004 : à Detroit (USA, MI) **Tamia Russell**, 15 ans, meurt à la suite d'un avortement de 2ème trimestre. Le RU486 est suspecté d'avoir causé l'infection mortelle, il y a eu infarctus utérin. Les parents n'étaient pas au courant de l'avortement de leur fille alors que la loi locale requiert le consentement parental.
- ◆ 22/10/2001 : on apprend que l'État chinois communiste interdit la vente en pharmacie du RU486. Même si la presse locale ne le dit pas, une telle décision résulte certainement

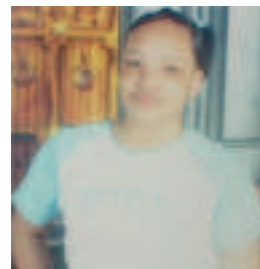
du décès de dizaines de femmes tuées par le produit, les autorités communistes nous ayant depuis démontré leur absence de transparence lors de l'affaire de la grippe aviaire.



Le fabricant Roussel-Uclaf, du groupe Hoechst (ex-IG-Farben et qui se fait maintenant appeler **Aventis**) s'est retiré de la production du poison RU486 tout en en faisant cadeau à son ancien dirigeant Sakiz (**Exelgyn**) et

à l'organisation eugéniste aux poches pleines de dollars Population Council.

La production est maintenant assurée pour l'Europe par le groupe américain **PPG Industries** qui fabrique la drogue en France près d'Angers et pour la Chine et l'Amérique par le groupe **Zizhu** à Shanghaï ; une nouvelle alliance franco-chinoise (**Synergis Pharma**) est en train de tenter de faire concurrence au parrain français.



En France depuis 1991, date de la mort de Nadine, aucune nouvelle des victimes françaises suivantes n'a pu filtrer dans la presse. L'omerta est quasi totale mais on peut raisonnablement affirmer estimer que des dizaines

de femmes ont succombé au RU 486, comme en Grande-Bretagne. Il est en effet assez facile de ne déclarer que la cause apparente de la mort (infection, problème cardiaque, etc.), surtout si les intérêts du Syndicat des avorteurs et du Planning, et partant, de l'État qui les soutient, sont en jeu.



Cela ne les empêche pas de réclamer la distribution en pharmacie du poison, au nom de la "santé des femmes". Le gouvernement français actuel est tout-à-fait à leur service et s'est engagé à publier les arrêtés d'application début juillet 2004.

Thierry LÉFÈVRE

Le 8 décembre 2003, le représentant pro-vie Christopher Smith publiait dans le *Congressional Record* (l'équivalent de notre *Journal Officiel* aux États-Unis), un document interne du CRR (Center for Reproductive Right, Centre pour les Droits Reproductifs) qui est un lobby pro-avortement qui intervient sur le plan juridique. Ce document confirme la réalité des trucages des promoteurs de l'avortement aux États-Unis et dans le monde entier¹, trucages destinés à masquer la violence massive de la politique abortiste contre les enfants.

Ce document résulte de discussions récentes lors de sessions de stratégie au CRR où, selon une interview citée, l'un des administrateurs du CRR a indiqué : "nous devons nous battre plus durement, un peu plus salement." Voici un résumé de ce qu'on trouve dans ce document :

- ◆ Comment les groupes pro-avortement prévoient de promouvoir l'avortement aux États-Unis et dans le monde, non pas par des arguments directs, mais en tordant le sens des mots et des définitions.
- ◆ La preuve que le but du lobby pro-avortement veut définir "des droits reproductifs internationaux" pour y inclure, selon ses propres termes, "(a) l'avortement ; (b) l'accès des adolescents à des soins de santé liés aux droits reproductifs", qui comprennent l'avortement sans consentement ni avis parental. Ils expliquent très clairement leur interprétation selon laquelle "les droits reproductifs" et la santé incluent fondamentalement l'avortement. Et ils indiquent que le lobby pro-avortement (ou "pro-choix") doit continuer son plaidoyer pour garantir comme un droit de l'homme la liberté de choix des femmes d'arrêter une grossesse.
- ◆ Leur plan pour amener tous les pays à soutenir légalement l'avortement sans participation parentale, en exploitant le droit international et européen, les traités, les conventions et les organisations chargés de faire appliquer les traités. Une de leurs stratégies est de manipuler les

normes internationales pour forcer des pays à faire la volonté du lobby pro-avortement. En ce qui concerne l'Union Européenne, et plus particulièrement le Parlement européen, cela implique un procédé graduel de répétition des interprétations de normes existantes pour englober et protéger des droits de l'homme. Comme les interprétations des normes reconnaissant des droits reproductifs sont répétées dans les rapports du Parlement Européen (en particulier sur le respect des droits de l'homme fondamentaux dans l'Union Européenne et sur la politique des droits de l'homme dans le monde), la légitimité de ces "droits" s'en trouve renforcée. En outre la nature graduelle de cette approche leur évite de se mettre dans une situation risquée de "tout ou rien".

- ◆ La preuve qu'ils travaillent à renverser des lois nationales dans différents pays indépendamment de leur tentative de changement des normes internationales. De tels changements dans un ou plusieurs pays clés peuvent avoir un effet catalytique sur les pays voisins ou sur la solidification des normes internationales.
- ◆ Ils admettent également qu'ils n'ont pas réussi jusqu'ici à déformer la définition internationale des droits de l'homme pour y inclure le massacre par avortement des enfants à naître. Ils pensent qu' "il n'y a aucune norme obligatoire tangible qui définisse le droit des femmes à terminer une grossesse". Mais ils expliquent leur manière de contourner le problème : "Pour arguer du fait qu'un tel droit existe, nous nous sommes concentrés sur des interprétations de trois catégories des normes dures : les droits à la vie et à la santé ; le droit d'être protégé de la discrimination ; les droits qui protègent l'autonomie de décision en matière privée." Ils donnent ensuite en détail la manière d'exploiter le droit à la vie : "Le droit à la vie a été interprété pour exiger des gouvernements qu'ils agissent à la préservation de la vie. Le droit à la santé garantit le meilleur niveau possible de santé physique et mentale. Puisque l'avortement dans de mauvaises conditions est responsable de 78 000 décès par an et de centaines de milliers d'invalidités, la criminalisa-

tion de l'avortement nuit clairement à la vie et à la santé des femmes." On retrouve là la technique bien connue de la désinformation systématique appliquée depuis le début, au travers de chiffres aussi imaginaires qu'alarmants. Ils reconnaissent cependant que "la communauté internationale a échoué dans la reconnaissance d'un droit à l'autonomie de décision en matière d'avortement, nous fournissant relativement peu de normes indirectes".

On peut retenir de cette affaire que les groupes et les politiques pro-avortement utilisent consciemment un vocabulaire truqué pour la promotion de l'avortement et qu'ils ont un plan à long terme pour renverser les lois nationales protégeant la vie humaine.

Dans la discussion des stratégies juridiques pour légaliser partout l'avortement, ils avouent : "...le travail a un aspect de furtivité qui fait sa qualité : nous réussissons à faire reconnaître de manière incrémentale nos valeurs sans avoir à affronter une grande méfiance de la part de l'opposition. Ces victoires obtenues par un profil bas nous mettront graduellement position de force pour imposer un large consensus autour de nos revendications."

(adapté de *euro-fam.org* 29/01/2004)

Suite de la page 9 Le génocide péruvien...

La commission concluait que Fujimori était coupable de génocide et que l'UNFPA servait de «secrétaire technique» à la campagne.

La Banque Mondiale, le FMI et l'USAID étaient aussi dans le coup, ainsi que la Sécurité Sociale locale.

Un certain nombre d'organisations de défense des «droits de l'homme» a fini par comprendre que la stérilisation forcée n'était pas un droit de l'homme. Et cette affaire est remontée aux USA car l'USAID était complice.

Mais c'est surtout grâce aux péripéties judiciaires liées aux poursuites contre Fujimori, réfugié au Japon, que ce scandale a fini par faire grand bruit dans toute la presse mondiale, y-compris dans le Monde Diplomatique (juin 2004), Arte (29/05/2003), La Croix (26/07/2002), Libération (15/07/2002). A quand les poursuites contre l'UNFPA et les autres complices ?

1. voir sur Internet cet article intitulé "Document reveal deceptive practices by abortion lobby" en <http://www.c-fam.org/pdfs/SecretLegalDocuments.pdf>

La grande presse ne parle de l'Argentine que pour évoquer les revendications des familles de ceux qui furent réprimés par feu la dictature de Vidella ou bien pour imputer la crise économique qui frappe le pays à de méchants exploiters capitalistes "ultra-libéraux". La réalité est fort différente puisque cette crise est le fruit d'une politique socialiste, malgré le début de mesures positives qu'avait prises Menem de 1991 à 1994.

Mais une autre affaire, bien plus importante, est dissimulée au grand public européen, c'est l'affaire du procès contre les contraceptions abortives.

Les Argentins ont un caractère très différent des Français, leur pays a une forte tradition catholique qui a une grande influence sur le reste de l'Amérique Latine ; et la protection de la vie humaine dès la fécondation est inscrite dans la constitution de ce pays. Il y a aussi de nombreux subversifs, marxistes ou maçons, qui cherchent à détruire les fondements de cette société.

En 1998, l'ancien président Menem a officiellement instauré le *"Jour de l'Enfant à Naître"*, le 25 mars, fête de l'Annonciation. L'Argentine est le premier pays au monde à avoir instauré cela.

Nos amis argentins ont réussi à faire échouer la légalisation de la "pilule du lendemain", à cause de son caractère abortif (l'adversaire a réagi en changeant ensuite le nom du produit visé par la procédure). Ils ont aussi gagné des procès contre les autorités qui ont cherché à légaliser l'avortement ou à imposer des programmes de "santé sexuelle et reproductive" à leurs enfants.

En 2002 le président gauchiste De La Rúa est tombé, après avoir aggravé la crise financière. Il a eu le temps de mettre en place une "commission sur les questions de population" qui est en fait un nid de "contrôleurs de population" et d'idéologues du "genre" où figurent en bonne place l'IPPF, l'UNFPA et l'UNESCO. Les politiciens ont ensuite voté rapidement un ensemble de lois de *"santé reproductive et de procréation responsable"* dans de nombreuses provinces. Ces lois prévoient en général :

- ◆ un programme de distribution de "contraceptifs",
- ◆ de la propagande à destination des jeunes pour les encourager à l'utilisation de la "contraception", et donc à une sexualité pré-maritale dans le

cadre de l'idéologie de la révolution sexuelle, rebaptisée "égalité des sexes" (gender equity),

- ◆ une surveillance des clientes, afin qu'il leur soit difficile de laisser tomber les "contraceptifs",
- ◆ l'absence de clause de conscience pour les professionnels de la santé.

Pourquoi de telles lois ? Personne n'avait entendu parler d'une surpopulation dans ce pays quasi désert (la densité de population est 8 fois plus faible qu'en France) et les Argentins ne sont pas particulièrement malades.

Depuis de nombreuses années, les organisations de l'ONU et principalement le FNUAP, cherchent à imposer une politique eugéniste et malthusienne à l'Amérique latine, en visant d'ailleurs principalement la population d'origine indienne — au Pérou déjà, la stérilisation forcée des Indiens a été la cause principale de la chute du président Fujimori. Mais surtout l'Argentine est un pays de tradition chrétienne et le Christianisme est un empêchement de tourner en rond pour les criminels eugénistes et autres subversifs de tous poils.

Pour tenter d'imposer leur idéologie malsaine, l'adversaire utilise les mêmes grosses ficelles que dans tous les autres pays : les politiciens se font les porte-paroles des pro-avortement qui prétendent que 20% des admissions en hôpital seraient dues à des avortements clandestins. Ces "évaluations" fantaisistes aboutiraient à un total de 500.000 avortements par an en Argentine, ce qui est totalement aberrant. Et ils prétendent bien sûr que la mortalité maternelle est due à 60% aux avortements illégaux, ce qui est impossible depuis l'utilisation des antibiotiques. Le Dr Nathanson avait déjà expliqué cette manière d'inventer des chiffres pour faire peur à une population et pour lui faire accepter les mesures pro-avortement censées résoudre le "problème". Comme le disait Goebbels, plus un mensonge est gros, plus il marche, et ses disciples l'ont compris.

Pourquoi les politiciens locaux se prétendent-ils à ce scénario macabre dont ils connaissent le caractère de désinformation ? A cause des pressions financières exercées par la Banque Mondiale et le F.M.I. qui veulent imposer ces lois iniques en échange de prêts supplémentaires à l'État argentin. C'est ce que

laisse entendre la "stratégie d'assistance" décrite dans les documents de la Banque Mondiale, dont les prétendus experts veulent détruire la pauvreté en détruisant les pauvres : l'assistance inclut la promotion de la *"santé reproductive"*, qu'il faut comprendre comme le *"processus de légalisation de l'avortement"*. Le plus triste c'est que l'Argentine n'a pas besoin de ces prêts, ces derniers permettant seulement la survie de la corruption et des politiques socialistes — pléonasme — sans bénéfice réel pour la population. Les crédits précédents n'ont pas aidé le pays à sortir de la crise économique car l'étatisme socialiste, cause réelle du problème, a survécu.

On a donc des millions de dollars qui sont affectés à des achats de pilules — abortives — et au financement de campagnes de propagande et de distribution de ces drogues, alors qu'il y a encore des enfants qui meurent de faim ou de maladies.

Mais les Argentins ne se laissent pas faire aussi facilement, on trouve là-bas une vitalité des mouvements pro-vie qui n'a pas d'équivalent en Europe, sauf peut-être en Irlande.

La "Fondation du 25 Mars", qui comme l'indique son nom a été créée en l'honneur de l'Incarnation du Verbe de Dieu, a attaqué devant une Cour Fédérale le ministère de la santé dans un procès en Protection, pour solliciter l'arrêt des avortements provoqués par sa politique dite de *"santé reproductive et de procréation responsable"* ; en effet, l'avortement provoqué est interdit par la constitution et les produits distribués par le ministère de la santé (pilules, stérilets) sont abortifs. Afin d'éviter un contournement du jugement par des astuces de jugement consistant à changer le nom des produits, la poursuite se fonde sur les principes actifs (hormones) et non sur les marques commerciales.

Le dossier juridique est étayé par un rapport médical qui démontre les effets abortifs des contraceptions hormonales et des stérilets, et par un rapport pharmaceutique qui documente ces effets abortifs pour les produits distribués en Argentine.

Leur affaire a prospéré au point que le 12 mai 2003, la juge Cristina Garzón de Lascano leur a

donné raison et a ordonné l'arrêt de la distribution et la destruction des stocks des produits "contraceptifs". L'État national, les divers partis et organisations de gauche et les organisations pro-avortement ont alors de-



mandé la révocation de la juge, ce qui peut être très long. En attendant le ministère de la santé a requis une "objection" à la juge, ce qui commence par un désaisissement. Le prétexte ? En tant que Catholique, la juge aurait un "intérêt dans le jugement"! Cet argument est totalement invalide et ridicule, même du point de vue du droit positif argentin. Mais des intérêts puissants sont en jeu et l'État argentin n'en est pas à son premier déni de justice. Le jugement n'est donc pas encore exécuté et les drogues abortives circulent toujours mais la bataille est loin d'être terminée. Cette affaire peut être gagnée et des centaines de milliers d'enfants peuvent

être sauvés, sans compter les retombées positives d'une telle affaire au plan international.

Cependant nos amis argentins, s'ils sont nombreux et très actifs, n'en sont pas moins pauvres. Ils ont besoin d'une aide financière pour développer et étendre leur action face à des adversaires riches et sans scrupules. Un de leurs besoins est notamment de pouvoir faire travailler des avocats de haut niveau.

C'est pourquoi nous organisons une collecte pour eux. Vous pouvez envoyer vos chèques à TDD, BP 167, 92805 PUTEAUX CEDEX, à l'ordre de "La Trêve de Dieu" avec la mention "Argentine" au dos. ■

La décision de justice du 12/05/2003

Cordoba,
le 12 mai 2003.

Afin de statuer en réponse aux écrits des folios 271/96, 303 et 304 : Il est ordonné ici que la plainte soit considérée comme correctement déposée, que le comparant soit considéré une des parties intéressées avec le nouveau domicile constitué. Que l'action en vue de la protection de la liberté et des droits individuels soit acceptée.

La plainte étant formellement admissible, les actions seront poursuivies conformément à la loi 16.986. Par conséquent, il est ordonné ici de demander à la défenderesse un rapport comprenant les circonstances, sur les antécédents et fondements des actes contestés, qui devra être rendu dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables, avec en plus 4 (quatre) jours ouvrables, en considération du délai de la notification correspondante, sous peine de recevoir une admonestation. A cet effet, et aussi aux effets des rapports demandés dans le Point IV « C », il est ordonné de donner la commission rogatoire correspondante. Que les preuves soient considérées comme fournies. A la mesure préventive demandée, étant données les conditions prévues dans l'article 230 du Code de Procédure, attendu que, et sans que cela implique d'exprimer à l'avance le critère sur le fond de la question de l'analyse faite par le demandeur et de la documentation présentée, le droit réclamé serait plausible suivant les conditions requises pour cette mesure préventive, c'est à dire qu'il y a la possibilité raisonnable que le droit existe, vu que dans cette analyse on a expliqué les vices des actes contestés et les droits constitutionnels qui seraient transgressés en vertu desdits actes. Pareillement, l'argument du danger induit par un re-

tard provoquant des risques vitaux, invoqué comme fondement de ladite mesure, est approuvé partiellement. Etant donnée sa caractéristique de mesure accessoire et provisoire, elle dépend du résultat du jugement qui sera finalement prononcé, et par conséquent la destruction demandée ne peut pas être accomplie. Par conséquent, après l'offre et la ratification d'une caution de la part de vingt avocats inscrits au barreau, il est ici ordonné au Ministère de Santé de la nation, jusqu'au prononcé d'un jugement passé en force de chose jugée, d'interdire dans tout le pays la fabrication et la vente des drogues suivantes : lévonorgestrel combiné avec éthinylestadiol ; norgestrel combiné avec éthinylestadiol, gestodène combiné avec éthinylestadiol ; norgestimate combiné avec éthinylestadiol ; ciproterone combinée avec éthinylestadiol, noréthindrone (ou noréthistérone) combinée avec éthinylestadiol, désogestrel combiné avec éthinylinestradiol), éthynodiol combiné avec quinestron, médroxiprogestérone combinée avec estradiol, dihydroxiprogestérone combinée avec estradiol, lévonorgestrel sans combinaison avec oestrogènes ; línestrénol sans combinaison avec oestrogènes ; médroxiprogestérone sans combinaison avec oestrogènes ; et les dispositifs intra-utérins contenant du cuivre ou des progestatifs. Que les preuves soient considérées comme fournies.

Il est ordonné ici d'informer Madame le Procureur Général, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi 24.946. Il est ordonné ici d'informer que la rédaction des commissions rogatoires et exploits est à la charge de la partie intéressée à la notification.

García Garzón de Lascano. Juge Fédéral.

Le génocide péruvien

Depuis des années (1996 à 2000), les amis pro-vie du Pérou dénonçaient la politique coercitive de contrôle des naissances visant principalement les populations indiennes, avec l'appui d'organisations eugénistes étrangères comme l'UNFPA (ONU). En juin 2002 une commission d'enquête du Congrès péruvien publie un rapport sur la campagne de stérilisa-

tions forcées de l'ex-président Fujimori. Ce rapport détaille comment cette campagne a employé la coercition pour exécuter les quotas de stérilisations, et comment il était financé par des organisations internationales qui étaient liées à cette campagne. 331 600 femmes et 25 900 hommes ont été stérilisés sous des pressions diverses.

Suite en page 7

L'avortement est un crime sans nom

Entretien avec le Père Fernando Altamira, président de la «Fondation du 25 mars»

Dans un des salons de l'hôtel Panorama de Cordoba (qui n'appartient pas à notre holding économique) la «Fondation du 25 mars» a donné, le 26 mai 2003, une conférence de presse pour compléter l'information au sujet de la fameuse résolution de la juge Cristina Garzon de Lascano interdisant la fabrication et la vente de toutes les drogues contraceptives et de tous les stérilets dans tout le territoire national, pour avoir au moins partiellement plusieurs effets abortifs. A travers les nombreuses «versions confuses» qu'avait fait circuler la presse en général (même si certains médias ont traité

le thème avec impartialité ou, du moins, ont donné la parole à la partie actrice de ce procès) on a même réussi à affirmer que l'avocat général n'était en réalité qu'une sorte d'imposteur. Après la conférence aux différents médias, l'avocat et prêtre Fernando Altamira nous a reçu en entretien particulier que nous avons complété ensuite par d'autres contacts. C'est un homme de 32 ans, même s'il en paraît moins. L'assurance dans ses déclarations et la conviction avec laquelle il défend sa cause effacent tout doute sur l'attachement qu'il portera à mener l'affaire jusqu'à ses dernières conséquences.

Panorama Catolico Internacional :

Devons-nous vous appeler Père ou Maître ?

Père Fernando Altamira : Père. Il est plus important d'être prêtre qu'avocat.

P.C.I. : Alors vous êtes avocat ?

P.F.A. : Matricule fédéral T 77F 0598.

P.C.I. : Vous êtes entré au séminaire après votre admission au barreau ?

P.F.A. : Non. Je suis entré au séminaire en 1995 ; il me restait une seule matière à passer : l'Histoire du Droit . Je l'ai eue et j'ai donc été reçu en juillet 1996 et en décembre eu lieu la remise des diplômes, j'y suis allé en soutane (un prêtre doit toujours la porter à l'extérieur) ; et lorsque j'ai prononcé mon discours, je l'ai fait bien fièrement en «uniforme», mais non pas fier de ma petite personne, mais de ce que la soutane représente : les nombreux saints prêtres que l'Église a donné tout au long des siècles.

P.C.I. : Et vous n'avez jamais exercé ?

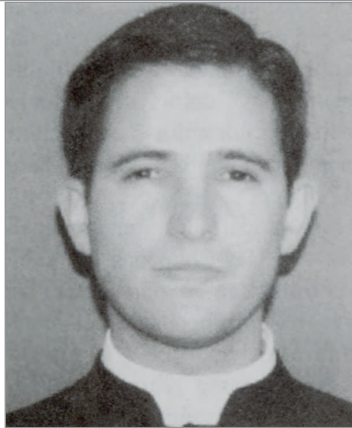
P.F.A. : Non. C'est mon premier procès.

P.C.I. : Qu'est ce que la «Fondation du 25 Mars» ?

P.F.A. : Bien, vous en avez une petite idée puisque vous avez eu la gentillesse de publier une note dans votre journal lors du procès.

C'est une personne juridique constituée à Cordoba pour travailler à la défense de la famille et de la morale catholique, qui suppose la morale naturelle même si elle la dépasse ; dans son objet nous avons mis : «Défendre les biens et valeurs qui ont toujours été défendus et enseignés par l'Église Catholique, le droit naturel et la saine morale».

Nous faisons ce procès et ce recours en grâce parce que nous croyons qu'en Argentine les lois qui protègent la vie hu-



maine dès la conception (c'est un précepte constitutionnel) ne sont pas respectées ; nous avons emprunté le chemin tracé par l'excellent travail que d'autres entités de la ville de Cordoba comme «Portail de Bethléem» et «Femmes pour la Vie» ont effectué sur ce point spécifique. Il faudrait aussi

mentionner tout ce font tant d'organisations pro-vie dans tout le pays.

P.C.I. : A propos, comment ces autres entités pro-vie ont-elles perçu l'affaire ?

P.F.A. : Très bien. Dès que la nouvelle de la «mesure préventive» décidée par la magistrature a été rendue publique, on a reçu plus de 200 e-mails (d'associations et de personnes privées) pour nous soutenir et surtout pour exprimer leur joie au sujet du courage et de l'intégrité de la juge.

Je dois tout particulièrement remercier le Dr Jorge Scala pour ses conseils et la documentation envoyée lors de son précédent procès, «Portail de Bethléem contre Ministère de la Santé», jugement qui nous a servi de modèle.

P.C.I. : Vous êtes un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X...

P.F.A. : Oui, tout comme les Pères Sebastian de Candido et Claudio Formica qui sont avec moi dans l'association.

P.C.I. : Vous êtes les fameux «lefebvristes»...

P.F.A. : Les mal-nommés «lefebvristes». Nous sommes simplement des prêtres catholiques, apostoliques et romains ; et nous le sommes réellement . C'est un qualificatif («lefebvristes») qu'on a voulu nous imposer et que beaucoup de gens répètent par commodité ou par manque d'information. Notre congrégation a été fondée par Mgr Marcel Lefèbvre en 1970 en Suisse, avec toutes les permissions cano-

niques correspondantes. Ensuite se sont succédés une série de conflits qui ont motivé des sanctions canoniques que nous considérons comme injustes et invalides, et qui doivent être révisées par Rome. Une des fausses accusations typiques que l'on nous attribue est de ne pas reconnaître le Pape Jean-Paul II ; c'est une accusation ridicule et absurde, surtout que pendant le séminaire on doit signer une déclaration à trois moments distincts, et ce dans les deux années de formation, dans laquelle on manifeste expressément que l'on reconnaît le pape Jean-Paul II comme Pape légitime de l'Église Catholique et l'on s'engage à prier publiquement pour lui, et on le fait ! Mais ne me sortez pas du sujet...

P.C.I. : Ce n'est pas que je veuille vous sortir du thème du procès. Mais il y a des médias et des groupes qui disent maintenant que tout ceci est affaire de lefebvristes «qui sont à bannir». Ainsi, l'association féministe Rima a fait circuler un e-mail les accusant d'une montagne de choses.

P.F.A. : Cela signifie qu'ils sont affectés par le recours et qu'ils craignent les conséquences possibles du procès ; vous devez savoir ce qu'ils ont dit de madame le Juge, qu'ils ne peuvent pas accuser d'être «lefebvriste» ; ils l'ont décrite comme rétrograde, discriminatrice et ont déversé une tonne de calomnies que je ne veux pas répéter.

C'est leur mode d'action : la calomnie, la pression médiatique, le happening de «dénonciation» publique. Vous avez peut-être vu à la télévision la micro-manifestation de mise au pilori faite aujourd'hui même contre elle. Combien de gens y avait-il ?

Il paraît qu'ils n'était même pas cent. Ils ne ressemblaient à rien, comme ces prétendus «Catholiques pour le droit de choisir» : les femmes de cette organisation ne sont pas catholiques ou, si elles le sont par le baptême, elles l'ont re-

nié parce qu'elles promeuvent toutes une série de perversion contraires à la morale naturelle et à la morale catholique. Elles, elles ont toute la presse de leur côté.

P.C.I. : *J'ai noté que de façon répétée vous avez demandé à la presse qu'elle soit objective. Avez-vous été si mal traité ?*

P.F.A. : Par beaucoup de gens, oui, même de manière grossière et obscène. D'autres ont déformé le sujet, et je dois penser qu'ils l'ont fait de manière délibérée, disant que je faisais des procès pour telle ou telle chose qui n'avait rien à voir. Je crois que beaucoup cherchent à semer la confusion dans l'esprit des gens. Et on ne publie pas les démentis qu'on essaye de faire contre les fausses accusations.

P.C.I. : *Et contre qui êtes-vous en train d'agir en justice ?*

P.F.A. : Le défendeur est le Ministère de la Santé de la Nation qui permet la circulation des drogues abortives et du stérilet, qui est aussi abortif.

Même si la liste des drogues abortives est très longue, je voudrais répéter le nom de sept médicaments autorisés par le Ministère qui admet, dans ses prospectus, l'effet abortif qui «empêche la nidation».

Ce sont : l'«Exluton», du laboratoire Organon ; le «Norgestrel Plus», du laboratoire Biotenk ; le «Cilest», de Janssen-Cilag ; et quatre autres appartenant au laboratoire Wyeth : «Trinordiol», «Harmonet», «Minulet» et «Minesse». Mais le procès ne se base pas sur les marques commerciales, mais sur les drogues qu'elles utilisent ; c'est pourquoi, une fois qu'est démontré l'effet abortif avec un produit, tous ceux qui utilisent la même drogue tombent sous le même verdict. En plus de ceux déjà nommés, il existe encore aujourd'hui deux produits de plus qui sont mis sur le marché en tant que «contraceptifs d'urgence».

Une fois décodé, cela signifie «avec effets abortifs potentiels», puisque les drogues sont les mêmes, sauf que dans les contraceptifs d'urgence il y a une surdose et qu'on modifie la façon de les prendre pour donner de la puissance aux effets abortifs (par exemple, le lévonorgestel, au lieu de mettre 10 doses dans chaque pilule, on en met 90 de cette substance) ; et tout ceci en dépit de ce qu'avait statué la Cour Suprême contre l'«Imediat», du laboratoire Gador. Enfin : «les deux abortifs

potentiels» qui circulent dans notre pays sont : l'«Imediat-N» (successeur du «Imediat» interdit) et le «Norgestel Max».

Jamais ceux-ci ni les sept premiers médicaments n'auraient pu être autorisés avec les lois que l'on a ; il serait intéressant qu'un avocat pénaliste étudie les possibles responsabilités pénales pour déposer une plainte contre ces fonctionnaires ; et aussi du côté des «consommatrices» qui ont consommé des abortifs sans que les laboratoires les préviennent, ce qui est très déloyal et malhonnête de la part des fabricants.

P.C.I. : *Beaucoup de ces médicaments sont abortifs, parce qu'ils empêchent la nidation de l'ovule fécondé, comme ils finissent par l'admettre et que vous aussi l'avez dit. D'autres cependant ne sont pas toujours abortifs...*

P.F.A. : Les effets abortifs, et je dis «les» parce qu'il y en a plusieurs, sont toujours présents parce qu'ils ne sont pas dissociables des effets contraceptifs (par exemple l'effet anti-ovulatoire).

Ce qui peut arriver, c'est qu'on n'a pas toujours un avortement, mais que parfois ils empêchent la conception. Mais, en tant qu'avocat plaidant cette cause, je vous dit que s'il y a un risque que le produit soit abortif, même s'il ne l'est pas toujours, par ce seul fait on devrait en interdire la fabrication et la vente.

On ne peut pas se dire «il y a risque d'avortement... et continuer à vendre», non ! Ou il n'y a aucun risque d'avortement, ou s'il y en a, on doit interdire : *in dubio pro vita*.

Que se passe-t-il, par exemple, avec d'autres médicaments dangereux ? On les vend, sous réserve d'inscription au registre, en renouvellement, et par stricte prescription médicale. Ces contraceptifs se vendent librement comme si c'était de l'aspirine.

C'est pourquoi nous avons demandé une mesure de protection, prévenant d'un danger imminent pour la santé des femmes et spécialement pour la vie des enfants juste conçus. Si le zygote, l'ovule fécondé, ne s'implante pas ou ne se niche pas dans l'endomètre, la grossesse ne peut pas prospérer et il se produit un avortement. Ainsi, si le zygote ne s'implante pas, l'enfant conçu meurt.

Le stérilet, qui n'est pas une drogue, est encore plus abortif, on peut le dire, parce que par d'autres mécanismes, il accentue l'effet d'éviter l'implantation (même s'il a aussi d'autres effets abortifs), et en plus parce qu'il ne s'occupe pas d'essayer d'éviter l'ovulation : une

femme qui a un stérilet ovule normale. De quel effet «contraceptif» de non-ovulation nous parle-t-on ?

P.C.I. : *Et que se passe-t-il avec les méthodes contraceptives non abortives ?*

P.F.A. : Les contraceptifs non abortifs ne font pas partie de ce procès. Mais en tant que prêtre j'ai le devoir de rappeler que la contraception est contraire à la morale naturelle et à la morale catholique parce qu'elle va à l'encontre de la fin première du mariage, qui est la perpétuation de l'espèce (la procréation), le «croissez et multipliez» du commandement divin. Même si une contraception n'est pas abortive, elle est immorale, et péché mortel, que l'on utilise un préservatif ou autre chose.

Ce qui est dommage, et qui doit aussi être dit, c'est que beaucoup de prêtres disent à leur fidèles qu'utiliser un préservatif n'est pas pécher alors que c'est faux, et ils devront en rendre compte devant Dieu.

P.C.I. : *Mais Pie XII acceptait les méthodes naturelles.*

P.F.A. : Oui, mais en les assortissant de conditions très strictes, et non pas comme un «contraceptif catholique», comme cela a malheureusement été le cas, pendant des décennies, et comme cela continue de l'être aujourd'hui.

Certains pensent que tant que l'on utilise la méthode naturelle, il existe une liberté totale : nous devons leur répondre ce qu'avait déjà dit Pie XII : utiliser la méthode naturelle hors des circonstances graves qui l'autorisent est péché. Pourquoi croyez-vous que les familles qui en avaient 5, 6, ou encore beaucoup plus d'enfants, ces familles catholiques sont devenues des cas rares ?

Parce que l'on a détourné une chose licite dans les cas exceptionnels pour la convertir en norme. Ensuite est venue la génération des Catholiques qui ont reçu l'absolution des prêtres pour l'usage des contraceptifs qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Absolution et même recommandation. Il y a maintenant des groupes dits catholiques et même des prêtres et des évêques qui remettent ouvertement en question la morale catholique.

Dans l'actualité, nous avons une Europe dépeuplée, qui donne des incitations pour que les familles aient des enfants, car sinon leurs systèmes de production et de prévoyance plongent. Nous avons l'exemple du communisme, qui est intrinsèquement opposé au catholicisme, et cependant, dans cette même Russie on a dû revoir cette politique de contra-

ception à cause des dommages causés au régime.

P.C.I. : Dans notre journal nous avons beaucoup parlé de ce thème. Vous devez avoir lu les déclarations du président Chirac invitant les Français à avoir au moins trois enfants par famille. Il invite à avoir une «vision reproductrice» de l'amour...

P.F.A. : Oui, on m'en a parlé. Cela démontre qu'un des plus grands fléaux qui puissent être infligés à une nation est d'attaquer sa natalité. Chirac est un libéral. Il ne dit pas cela en tant que Catholique.

Les problèmes de pauvreté n'ont pas pour cause la natalité. Au contraire. Les nations les plus peuplées sont celles qui ont les plus gros marchés internes et les meilleurs systèmes de prévoyance. Une des plus grandes richesses de n'importe quel pays est sa population. Mais regardez, c'est secondaire quand on pense que les contraceptifs tuent des personnes innocentes en les privant de vie, le plus grand bien naturel, et de la vision béatifique au Ciel, le plus grand bien surnaturel, étant donné qu'on les tue sans même leur donner l'opportunité de recevoir le baptême, et c'est pour ça qu'ils vont au «Limbes des Enfants». C'est un crime sans nom. Mais lorsqu'on on me sert des arguments économiques, je réponds avec des arguments économiques. «Diminuer la population signifie augmenter la pauvreté.»

P.C.I. : Et que fait-on avec les pauvres ?

P.F.A. : Et quel bien leur fait-on en tuant leurs enfants ? Il faut aider les pauvres par la charité chrétienne, avec des oeuvres de miséricorde en promou-

vant l'éducation dans les vertus naturelles et surnaturelles.

C'est comme ça qu'on améliore la société. Et avec des politiques de justice, de promotion et de protection de la famille menées par l'État. Mais pour cela il n'y a jamais d'argent ; en revanche, pour les campagnes de contraception, il y a toujours de l'argent. C'est une honte que dans un pays comme l'Argentine, on meure de faim.

On nous rétorque le manque de fonds, et cependant il y a assez dans le budget pour dépenser des millions en contraceptifs-abortifs.

Pour le mal, il y a toujours de l'argent. Pour le détournement de fonds publics, pour les scandales et les pots de vin, il y a toujours de l'argent. Si les montants astronomiques de la corruption du système démocratique, tels qu'ils sont estimés par les journalistes, si ces fonds étaient utilisés pour créer des industries, des emplois, etc. jusqu'où pourrait-on éviter la pauvreté ?

Dans notre pays le patriotisme n'existe pas, il n'y a que l'intérêt privé et mesquin de s'enrichir par le biais du secteur public. Et même dans ce contexte social il y a toujours de l'argent pour la contraception. Cela ne vous paraît-il pas étrange ?

Il est évident qu'on ne veut pas protéger la famille mais la détruire.

P.C.I. : Le Pape parle en permanence de la «culture de mort», contre l'avortement, de défendre la famille. J'imagine qu'il est content de ce que vous avez fait. Est-il au courant ?

P.F.A. : Nous n'avons pas d'information

officielle quant à ce qu'il sait de notre procès, même si nous supposons qu'il se réjouira beaucoup quand il saura. Nous avons informé la nonciature apostolique en Argentine, qui est la plus haute représentation du Saint-Siège dans le pays ; et les Archevêques et évêques d'Argentine. On leur a envoyé les écritures juridiques, il y a trois mois quand le procès a été lancé et que la presse ne pouvait pas imaginer ce qui allait arriver.

P.C.I. : Vous n'avez pas eu de réponse ?

P.F.A. : Pas à ma connaissance. Sachez qu'en plus de la nonciature Papale, on a aussi prévenu l'Évêque de La Plata et Mgr Giaquinta de la décision de la juge qui interdit la fabrication et la vente de tous les contraceptifs et stérilets à cause de leurs effets abortifs.

P.C.I. : Pour finir, Père, il est évident que le nom de la fondation fait référence à la fête de l'Incarnation de notre Seigneur, qui est aussi le Jour de l'Enfant à Naître...

P.F.A. : Oui, et en plus, cette date a une signification particulière pour nous autres membres de la Fraternité Saint Pie X. C'est la date de la mort de notre fondateur. Et croyez-moi, pour moi ce n'est pas un hasard ; je suis convaincu que Dieu l'a voulu ainsi pour un dessein très spécial et nous aimons cette «coïncidence».

Mais, strictement parlant, nous avons donné ce nom à l'association en référence à la conception du Verbe de Dieu, notre seigneur Jésus-Christ.

(article paru dans Panorama Catolico Internacional, juin-juil. 2003)

Suite de la page 13

qui se propose d'assurer que le programme ne servira pas à mettre en oeuvre des politiques de contrôle démographique. Peut-être les législateurs n'ont-ils pas remarqué que le vote de cette loi répond déjà à une intention anti-nataliste. On sait avec certitude que ces programmes de santé reproductive sont imposés aux populations sous la pression des organismes liés aux Nations Unies et aux centres financiers internationaux, qui soumettent leur consentement de crédits à l'adoption de mesures contribuant à réduire la population des pays pauvres, ou appauvrir comme le nôtre. Il serait important de savoir qui finance l'acquisition massive des contraceptifs et autres éléments à distribuer. Par ailleurs, l'expérience des pays soumis depuis des années à des

programmes comme celui qui sera maintenant appliqué à notre peuple, nous autorise à prévoir et à craindre des résultats catastrophiques, exactement contraires aux résultats avantageux que l'on prétendait obtenir : multiplication du nombre d'avortements, propagation des maladies sexuellement transmissibles, progrès dévastateur du fléau du SIDA, accroissement de la promiscuité et ruine du sens moral.

L'aspect totalitaire des mesures adoptées apparaît dans l'omission du droit à l'objection de conscience des professionnels de la santé et de l'éducation, ainsi que dans l'imposition du programme aux instituts éducatifs privés, excès intolérable qui porte atteinte au principe de la liberté d'enseignement.

Le programme provincial de Santé Reproductive et de Paternité Responsable attend maintenant son adoption par les

communes. Celle de La Plata a donné l'exemple de la célérité : d'après les publications, elle met déjà à la disposition des consommateurs, pour commencer, un millier de stérilets, sept mille doses de contraceptifs hormonaux et trente mille préservatifs. Le Secrétariat Municipal de la Santé, si peu enclin à faire face à la sous-alimentation de milliers d'enfants, à la transmission croissante du virus Hanta et aux assauts de tant d'autres plaies qui sont le fruit de la misère, s'empresse d'assurer aux habitants du canton les bénéfices gratuits de la nouvelle loi. Une curieuse manière de s'occuper de la santé de la population.

(Article publié par le journal El Día de La Plata, 19-06-03)



SANTÉ REPRODUCTIVE ET ABUS LÉGISLATIF

par Mgr Hector Aguer, archevêque de La Plata, Argentine.

La province de Buenos Aires possède à présent son Programme de Santé Reproductive et de Procréation Responsable, établi par une loi qui, après un très long délai, a été approuvée par les deux chambres en un tournemain. Si mes informations sont correctes, le projet finalement examiné a obtenu le vote unanime des représentants du peuple. On a du mal à admettre que pas un seul sénateur, pas un seul député, n'ait eu la lucidité et le courage de refuser son assentiment à cet abus législatif. La discipline de parti et la crainte d'être hué par les cliques «progressistes» ont eu raison de l'indépendance d'esprit et de la responsabilité de la conscience.

L'expression «abus législatif» peut sembler par trop sévère ; je l'emploie ici, de manière tout à fait respectueuse, pour désigner le mauvais usage, l'usage excessif et injuste d'une autorité. En effet, qui sont ceux qui réclamaient la sanction de cette loi ? A-t-elle seulement figuré comme une proposition claire, dans les plate-formes des partis ? Est-ce bien cela que demande le peuple de la province de Buenos Aires, tellement éprouvé, tellement soumis à des carences, tellement atteint dans ses espérances ? La qualification d'«abus» n'est pas irréfléchie de ma part. Elle est basée sur un enseignement lumineux de la tradition catholique, formulé par Jean XXIII dans son encyclique *Pacem in Terris* dans les termes qui suivent : «L'autorité constitue une exigence de l'ordre moral et émane de Dieu. C'est pourquoi, si les gouvernants promulguent une loi ou rendent un arrêt quelconque contraire à cet ordre et, par conséquent, opposé à la volonté de Dieu, dans un tel cas, ni la loi promulguée ni l'arrêt rendu ne peuvent obliger en conscience le citoyen, puisqu'il faut obéir d'abord à Dieu, ensuite aux hommes ; et ce qui est pire, dans une situation semblable, l'autorité cesse d'être telle et engendre un abus épouvantable.» Dans le vote de la loi provinciale ont probablement pesé l'impatience du Ministre national de la Santé, qui a besoin de décharger son amas de pilules et de housses élastiques,

ainsi que la poussée et l'entêtement de quelques personnalités marquantes de la vie politique nationale qui ont alimenté les fabriques toujours actives de l'idéologie féministe.

Le programme approuvé, comme celui imposé par le Parlement de la Nation, ratifie une ingérence de l'État dans l'intimité de la famille et de la vie personnelle des citoyens, succédané maladroit d'une bonne politique familiale. Les législateurs ont assumé comme un devoir et une fonction de l'État l'incitation à une procréation responsable, comme s'il était dans les capacités et la compétence des organismes publics de déterminer quand la procréation est responsable ou dans quelle mesure les Argentins jouissent de la santé sexuelle. C'est ici qu'affleure le socle idéologique de l'initiative, et avec lui une vision réductionniste de la personne humaine et de l'ordre familial, une conception de la sexualité déliée de l'amour, du mariage et de la famille.

Ainsi que d'autres normes du même acabit, les dispositions de la loi provinciale visent, essentiellement, à la diffusion d'information — par des agents préalablement instruits pour mener à bien cette tâche — et à la distribution de contraceptifs et de préservatifs. La loi énonce quelques desseins louables : protéger la famille, société naturelle antérieure à l'État ; valoriser la maternité ; reconnaître le droit à la santé et à la dignité de la vie humaine (on aurait pu ajouter : depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort naturelle) ; réduire la morbidité et la mortalité des mères et des enfants ; garantir aux femmes l'intégralité des soins pendant la grossesse, l'accouchement et la suite des couches. De très bonnes choses, toutes. Mais nous nous demandons comment feront les autorités provinciales pour concrétiser dans le réel ces propos, qui ont tout l'air de n'être que purement rhétoriques lorsqu'on les confronte à d'autres points de la loi, ambigus ou contradictoires par rapport aux dignes intentions proclamées. L'un des objectifs signale : «Prévenir, au moyen de l'information et l'éducation, les avortements» ; et un autre : «Mettre en priorité les soins de santé reproductive des adolescentes». On propose, en outre, d'universaliser l'information, de manière à lui permettre d'atteindre tous

les habitants de la Province, en particulier les plus jeunes. Qui se chargera de cette mission ? En quelles mains sera placée l'éducation de nos adolescents sur une matière si essentielle et délicate ? Quelle sera la conception de la personne, de l'amour, de la sexualité, de la famille, qui inspirera la formation promise «d'enseignants, de professionnels et de personnel spécifique en éducation sexuelle» ? On parle «d'aider la famille dans l'éducation des enfants en cette matière» : respectera-t-on véritablement le droit des parents à décider de l'information qu'ils voudront offrir à leurs enfants mineurs ? Il est à craindre qu'il n'en soit rien. Au-delà de la simple suspicion, on peut observer qu'est érigée en principe la satisfaction de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui pourrait être invoqué pour contourner ou mépriser l'autorité parentale. L'État se propose également «d'informer sur les âges et les intervalles génésiques considérés les plus adéquats pour la reproduction». Cet euphémisme cache, certainement, la distribution de contraceptifs. Mais l'ingérence de l'État touche également les garçons : on encouragera leur participation aux soins de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches, de la santé reproductive et de la paternité responsable. Encore un euphémisme. En fait, pour engager ce changement culturel de la population masculine, on leur distribuera gratuitement l'accessoire en latex qui a rendu célèbre le nom de son inventeur présumé, l'Anglais Condom. La contradiction la plus importante se trouve dans le dernier objectif indiqué par l'article 2. Il y est affirmé que dans tous les cas, les systèmes fournis seront non-abortifs, mais on précise aussi «approuvés par l'ANMAT». Or, cet organisme d'État chargé de l'approbation des médicaments a autorisé des produits et des instruments abortifs. C'est une affaire qui vient de loin : en 1997 déjà, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale a autorisé la mise en vente d'une combinaison d'hormones stéroïdes synthétiques dont l'effet principal est de produire sur la muqueuse de l'utérus certains changements qui empêchent la nidation d'un embryon récemment conçu, et entraînent ainsi un avortement ultra-précoce.

Il faut reconnaître la valeur de l'alinéa

Suite en page 12

Opération "Face à la Vérité" : exposer la vérité sur l'avortement

Lors d'un récent voyage aux États-Unis, le président de La Trêve de Dieu a rencontré Joe Scheidler, président de la ProLife Action League, qui lui a présenté un type d'action efficace qui est largement pratiqué là-bas...

Les Chinois disent qu'une image vaut 10 000 mots. Personne ne le sait mieux que les pro-avortements. C'est pourquoi ils détestent l'utilisation des photos d'enfants à naître et de bébés avortés. Raison de plus pour montrer ces images à chaque opportunité.

Vous pouvez sauver des bébés

Toute l'année, partout aux États-Unis, les militants pro-vie font des tournées "Face à la Vérité". Ils forment des files le long des routes près des grands carrefours, en tenant des photos de beaux bébés à naître et aussi de grandes affiches montrant des enfants avortés, dans le but de faire connaître la vérité sur l'avortement.

Allez et enseignez

Dans l'Évangile, Jésus a dit à ses disciples d'aller et d'enseigner, et c'est précisément ce que font les tournées "Face à la Vérité" ! Ces actions parlent plus fort que des mots, elles enseignent par l'exemple. Ceux qui essaient d'ignorer la vérité de l'avortement ont pourtant besoin d'y faire face : l'avortement tue des êtres humains innocents, faits à l'image et la ressemblance du Dieu Tout-Puissant. Nous vivons en plein milieu d'une atrocité nationale. Depuis la légalisation de l'avortement, des millions d'enfants ont été détruits avant la naissance. C'est pourquoi nous devons porter le message pro-vie dans les rues. Les panneaux montrant la vie prénatale et l'enfant avorté dévoilent les victimes cachées de cette atrocité.

En même temps, d'autres bénévoles distribuent des tracts aux automobilistes pour les aider à comprendre la gravité de la culture de la mort.

Les mensonges dévoilés

Les mouvements sociaux au travers de l'Histoire ont employé des images très dures pour montrer aux gens les injustices qu'ils combattaient. L'esclavage, l'exploitation des ouvriers, l'holocauste socialiste-national et le mépris des droits civiques ont été publiquement exposés. On utilise aussi des images dérangeantes pour dissuader les gens de

conduire en état d'ivresse, de fumer et de se droguer.

Ces images des enfants avortés mettent à nu les mensonges et l'hypocrisie flagrants employés par les avorteurs pour masquer le massacre massif des enfants à naître. Elles montrent le vrai visage de la "liberté de choix" : celui des corps mutilés de ces bébés assassinés par avortement. La vérité blesse, mais les mensonges blessent encore plus. Une fois que les gens ont fait face à la vérité, ils courent moins le risque de se trouver impliqués dans un avortement.

Un rappel très visuel

Souvenons-nous que lorsque le Christ est mort pour nous, il l'a fait d'une manière très crue — une crucifixion publique : son corps, déformé, défiguré et couvert de sang, suspendu à une croix pendant trois heures à la vue du public. Il a dit qu'il devait être élevé afin de démontrer son amour pour nous et de nous rappeler la gravité du péché. Nos images le long des rues dépeignent crument la réalité de l'avortement, et démontrent la gravité de l'élimination d'un enfant à naître.

La tragique culture de la mort

Les enfants sont élevés au milieu d'une culture de la mort. Un des drames de l'avortement, c'est que les enfants innocents ne peuvent pas être protégés du fait que le tiers de leurs frères et soeurs, camarades de classe et amis ont été déjà avortés. Nous essayons, bien sûr de protéger les petits enfants de la vue de nos images en plaçant de grands panneaux d'avertissement loin en avant des autres.

Les gens sont parfois choqués que nous exposons les enfants accompagnant leurs parents à ces photos d'avortements. Mais nous avons constaté que ce ne sont pas tant les photos qui perturbent les enfants que l'injustice qu'elles révèlent. Les enfants sont par nature sensibles et compatissants. Ils n'aiment pas voir d'autres enfants souffrir. Ils seront naturellement préoccupés par les enfants à naître figurant dans les photos. Un enfant sait naturellement dans

son coeur qu'il est mal de tuer un bébé à naître. On peut voir des enfants parmi ceux qui tiennent les pancartes dans la rue. Ces enfants veulent jouer leur rôle dans l'abolition de l'avortement. Ils ne veulent plus que l'on tue les enfants à naître.

En fin de compte, la seule manière de protéger nos enfants contre la vue de ces images est d'abolir l'avortement, qui élimine plus du quart de leurs frères et soeurs. Alors seulement ils seront libres de grandir dans un monde qui respecte la valeur de chaque enfant.

Réveillez la nation

La tournée "Face à la Vérité" est en train de montrer à l'Amérique qu'un jour elle devra rendre compte de la destruction massive des enfants à naître. Les photos sont là pour déranger et pour réveiller la nation. Si les gens trouvent dérangeantes ces images sanguinolentes, alors ils devraient se lever contre le massacre qui produit de telles images. Nous permettons à notre prochain de voir la vérité en face.

Votre aide est nécessaire

Nous avons besoin de vous pour aider à prouver aux gens que l'avortement est le meurtre d'un enfant à naître. Si vous croyez que l'avortement est un meurtre, et c'est le cas, c'est pour vous une opportunité de prendre position pour le camp de la vérité. Vous pouvez aider à montrer l'hor-

rible vérité de l'avortement.

Faites quelque chose. Impliquez-vous avec une organisation pro-vie. Votez pro-vie. Discutez de l'avortement avec votre famille et vos amis. Aidez un centre d'aide aux femmes menacées d'avortement. Rejoignez-nous pour une opération "Face à la Vérité" et participez à l'éducation du public sur l'avortement. Contactez-nous pour plus d'information sur "Face à la Vérité" et comment vous pouvez vous impliquer. Ensemble nous pouvons mettre fin à la tragédie de l'avortement et restaurer la valeur de chaque vie humaine. ■

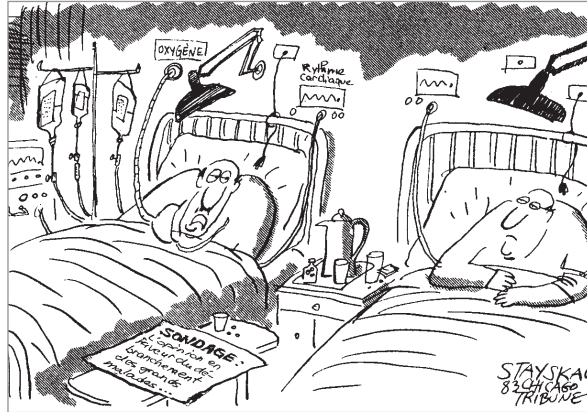


Cet article que nous avons publié en 1990 reste d'actualité. Schwartzberg vient de mourir mais l'affaire Humbert vient de nous révéler qu'il y a aujourd'hui au moins deux ministres pressés de le remplacer dans le rôle de promoteur de l'euthanasie.

Mieux qu'une déclaration officielle, qu'une initiative parlementaire, "l'affaire Schwartzberg", relative à l'euthanasie, nous prévient : d'ici peu la loi permettra "l'interruption" de la vie pour mettre fin aux souffrances de grands malades ou de personnes très âgées.

C'est un véritable montage, une entreprise de désinformation à la hauteur de celle de l'avortement : un médecin fameux, Léon Schwartzberg est suspendu un an par le Conseil de l'Essonne de l'Ordre au titre de l'article 33 du code de déontologie pour avoir facilité la fin d'un patient ; notons que l'appel, et de l'intéressé et du ministre de la Santé est suspensif et que le docteur Schwartzberg ne risque donc pas grand chose, d'autant qu'entre temps son avocat Maître Georges Kiejman est devenu ministre délégué de la Justice¹... Cette affaire rappelle ce que nous avons connu en 1971 pour imposer l'avortement à la société française : le procès de Bobigny. On avait alors utilisé le procès de l'avorteuse et de la mère d'une jeune fille pour en faire une machine politique grâce à l'avocat propagandiste de la malheureuse, Gisèle Halimi. Tout de suite après l'acquittement, 343 "vedettes" déclaraient avoir avorté sans être inquiétées.

La Chancellerie ordonnait aux parquets de ne pas poursuivre les auteurs, complices et propagandistes de l'avortement. Que faire lorsqu'une loi n'est plus appliquée car, non seulement plus



"Je vais faire une petite sieste ; peux-tu surveiller mes prises ?"

respectée, mais surtout défiée ? On supprime, ou on change cette loi. Quant à l'Ordre des Médecins, après un sursaut timide, on le contraint à s'adapter ou à disparaître ; généralement il conserve pour lui l'instinct de survie retiré aux autres (cf. *La Trêve de Dieu*, en novembre-décembre 1989, *Médecins : un Ordre sous influence*).

C'est le même scénario qui nous est ressorti aujourd'hui. D'abord, on prépare l'opinion publique que l'on attendrit, comme un boucher attendrit la viande. De l'avortement à l'euthanasie : la boucle est bouclée ; la vie humaine des innocents naguère sacrée dépend maintenant de l'aval, de la reconnaissance de ses proches et de la société. On prétend certes mettre des garde-fous : l'euthanasie sera réservée aux malades qui la réclameront et lorsque la science sera impuissante à envisager une guérison. Oui mais la victime, souvent jeune, d'un accident : qui décidera de la 'débrancher' : son conjoint, sa famille ? De même pour l'avortement, qui décide, exclusivement et sans appel de la mort du bébé ? la mère. Il y aura les mêmes débats byzantins sur la différence entre "coma profond" et "coma dépassé" que sur la nature du zygote, de l'embryon et du fœtus. Chez les plus respectueux de la vie, on parlera de "personne résiduelle" comme on qualifie de "personne potentielle" le bébé non encore né. Dans

tous les cas on connaît le chemin : *Nacht und Nebel*. A ceux qui crieraient au retour à la barbarie, celle du grand-père esquimau abandonné sur la banquise ou de l'aïeul papou qu'on fait grimper au cocotier, on répliquera qu'il est enfin temps de se débarrasser d'un ethnocentrisme obsolète et de respecter d'autres "cultures" ; et d'autres rajouteront que "nous devons apprendre d'eux".

Enfin, il y aura bien un évêque saxon, ou normand, pour venir enseigner, à la télévision, qu'une vie trop lourde pour l'entourage familial doit savoir être généreuse et, déjà habitué à solliciter l'Évangile, il saura rappeler "qu'il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime". "Dis, Pépé, tu nous aime ?" demandera avec gourmandise la donzelle porte-parole de la famille, comme un candidat à l'héritage dans un mauvais drame bourgeois ; d'autant que, comme le titrait récemment un magazine, avec l'allongement de la durée de la vie, les quadragénaires auront, ou ont déjà, en charge leurs parents septuagénaires et leurs grands-parents nonagénaires... ça fait beaucoup de monde.

Il doit y en avoir des états de détresse assez tragique et sociale chez tous ces gens. Rajoutons que déjà les caisses de sécurité sociale retraite ne peuvent faire face à leurs obligations que par des ponctions sur les caisses familiales et avec les subventions de l'État. A courte échéance, le vieillard ou le grand malade sera un luxe insupportable pour la société. Quelles familles pourront supporter les frais d'une longue maladie, à l'issue de toute façon fatale, surtout chez une personne âgée, improductive, si la sécurité sociale ne la prend plus en charge ?

Suite en page 16

1. Notre prévision de l'époque sur l'impunité de Schwartzberg s'est révélée exacte : en 1993 le Conseil d'État a annulé sa "suspension".

15 Juillet 2004 - DROIT A LA VIE

BROCHURES et MATÉRIELS ➡ PRIX RÉDUITS

- M., Mme, Mlle : (remplissez au verso) passe commande de :
- ex. de **Ma liberté... sa vie !** à 2 € pièce,
- ex. de **La connexion eugéniste** à 3,5 € pièce,
- ex. de **Itinéraire d'un objecteur de conscience** à 2 € pièce,
- ex. de **Le Sauvetage, une vocation** à 2 € pièce,
- la collection de **quatre brochures** pour 7,5 €,
- pin's des **petits pieds** pour 1,5 € pièce.

Bulletin de **La Trêve de Dieu**. L'abonnement est distinct de l'adhésion à l'association.
 Directeur de la publication : Thierry Lefèvre.
 Dépôt légal : à parution.
 Imprimerie : Mollet & Fils, Rueil-Malmaison.

Nota : 60% de vos don sont déductibles de votre impôt sur le revenu dans la limite d'un total de dons de 20% de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé automatiquement avant la date de remise des déclarations de revenus de l'année.

BU0401



De nombreuses mutuelles ou assurances santé remboursent des pratiques barbares, comme l'avortement. Pour ceux qui ont le choix de leur assurance santé (choix qui devrait encore s'ouvrir avec la fin du mono-

pole abusif de la Sécurité Sociale), il est possible d'avoir une assurance propre et de ne pas participer au financement des horreurs contemporaines : ainsi l'APVS ("Association pour la Protection de la Vie et de la Santé") est un cabinet de courtage spécialisé dans l'assurance des personnes (complémentaire santé, prévoyance décès, maladie, accident, prêts, voyage), l'épargne (assurance-vie), l'assurance automobile et l'assurance habitation-responsabilité civile, qui offre en France le contrat APVS Santé, le seul contrat connu aujourd'hui en France excluant le remboursement :

- ◆ de l'avortement chirurgical ou par RU 486 ainsi que du curetage utérin (qui sert fréquemment à maquiller un avortement) ;
- ◆ des contraceptifs et des abortifs (pilules, stérilets, pilules "du lendemain", implants, ...) ;
- ◆ des fécondations in-vitro et du diagnostic prénatal de la trisomie 21.

C'est de plus le seul contrat connu encourageant l'apprentissage des méthodes naturelles de régulation des naissances.

En outre l'APVS distribue ses bénéfices au profit d'associations qui secourent des mères en grandes difficultés matérielles et morales ou qui promeuvent le respect de la vie naissante et l'accueil de l'enfant handicapé.

Vous pouvez prendre contact avec l'AVPS et lui demander un devis par son site Internet (www.apvs.info) ■

Suite de la page 15

L'analogie entre l'avortement et l'euthanasie dépasse une simple ressemblance ; dans la nouvelle éthique ce sont des critères économique, ceux du goût et du confort qui se substituent à l'ancienne loi morale.

Il n'y aura pas beaucoup à chercher pour rédiger le texte de la loi ; celui de la loi Veil-Pelletier-Roudy fera l'affaire ; il suffira de remplacer "enfant" par "malade". On devrait d'ailleurs faire une loi commune ; on parlerait de "sujet", et tout le monde sera concerné. Quant aux lieux d'exécution, ils existent déjà et se nomment "centres d'orthogénie" ; il suffira d'élargir leur champ de compétence.

P. Nemo



Appel à volontaires

La publication d'arguments pro-vie sur papier et sur Internet (en cinq langues) n'est pas la seule vocation de *La Trêve de Dieu*. **Agir pratiquement pour faire changer la situation reste indispensable.** C'est pourquoi nous avons des projets d'actions qui n'attendent que des volontaires pour se réaliser. Il n'y a aucune raison valable pour que l'activité de défense de la vie humaine soit reléguée en dernière priorité, après les pèlerinages et les activités ludiques, comme c'est trop souvent le cas.

Chaque jour un nouveau type d'horreurs se met en place, le dernier en date étant la loi nazie dite de « bioéthique » qui vient d'être adoptée et qui transforme l'être humain en rat de laboratoire (expérimentations destructives).

En janvier prochain, cela fera 30 ans que notre pays vit dans la spirale du malheur déclenché par la légalisation de l'avortement de masse. Aucun bilan officiel honnête de la loi d'avortement n'a été fait, alors que nous savons que le nombre d'avortements provoqués a été multiplié par plus de 4 : au moins 7,5 millions d'enfants manquent à l'appel, leurs mères subissent les séquelles, les retraitées ne seront pas payées...

Mais en France, l'avortement est tabou et les médias entretiennent l'omerta. Tuer son enfant est encouragé, banalisé et remboursé par la sécurité sociale. La France considère moins l'enfant à naître que les animaux sauvages.

Dans le but principal de faire tomber ce tabou orchestré par la mafia de l'avortement, plusieurs associations, dont *La Trêve de Dieu*, participent au collectif « 30 ans, ça suffit » afin de monter de manière concertée un certain nombre d'actions en janvier 2005.

A côté d'une manifestation nationale le 23 janvier 2005, nous proposons de petites manifestations (pacifiques et légales) qui montreront au public la réalité visuelle de l'avortement, sur le modèle "Face à la Vérité" (voir p.14), adapté pour la France.

Nous publions une pré-maquette du tract de mobilisation sur notre site (<http://www.trdd.org/TR0401.PDF>), la version officielle devrait en être disponible mi-septembre.

L'essentiel sera réalisé par des volontaires : inscrivez-vous dès aujourd'hui, nul ne peut vous remplacer ; commandez aussi des tracts d'appel pour cette campagne. N'attendez pas. ■

✂

M., Mme, Mlle :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Année de naissance :

Profession :

Tél. / fax : email :

Date et signature :

☒ → Talon à renvoyer à **La Trêve de Dieu**, BU0401
BP 167, 92805 Puteaux CEDEX

- Déclare **adhérer** à *La Trêve de Dieu*, (adhérent : 8 €, membre actif : 20 €, bienfaiteur à partir de 150 €).
- Soutiens** l'association : don €.
- Veux aider** les amis d'**Argentine** : €.
- Soutiens** le projet "**Face à la Vérité**" : €.
- Veux agir** dans le projet "**Face à la Vérité**"
- Demande** tracts pour les distribuer autour de moi.

Chèques à l'ordre de **La Trêve de Dieu**.